

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1053

22 mai 2009

SOMMAIRE

Abscis S. à r.l.	50503	Hair and More S.à.r.l.	50501
Adler Mode	50502	Hamm.Ben.Fica S.à r.l.	50498
Antares Capital Spf S.A.	50538	I.E. Group S.A.	50508
Art Fund	50507	Ipsso Facto S.à r.l.	50504
Bâtiself	50502	Karibik, s.à r.l.	50500
Bianco Nero Sàrl	50499	Karibik, s.à r.l.	50500
Bianco Nero Sàrl	50499	Kegefin	50503
Bianco Nero Sàrl	50499	Luxempart	50507
Bombardier Luxembourg Finance S.A.	50499	Luxempart	50504
Braudarson Investments S.A.	50504	Manley Investment S.A.	50498
Brenner International Trading S.A.	50507	O.B.B. France S.A.	50540
Centre d'Equitation Saint Georges, A.s.b.l.	50524	Paprika S.A.	50503
Comptoir Foncier du Luxembourg	50499	Parcom Ulysses 2 S.à r.l.	50506
Controlgroup S.A.	50544	Private Equity Selection International (PE- SI) 1 S.A.	50544
De Blummeneck S.à r.l.	50503	Private Equity Selection International (PE- SI) 2 S.A.	50498
Dover Luxembourg Finance Sàrl	50521	Rore S.A.	50498
Dover Luxembourg Finance Sàrl	50517	RPM Lux Enterprises S.à.r.l.	50527
DR Alésia S.à r.l.	50500	Ryburton Holding S.A.	50538
Dz&M S.à r.l.	50500	Sailux S.A.	50507
Edoc S.A.	50507	saint-paul luxembourg	50526
E.H.I. Euro Hotel Investments S.A.	50505	Samaral S.A.	50514
Entreprise Giovanni VITTORE S.à.r.l.	50500	Silva & Rolo S.à r.l.	50502
Ergon Capital II S.à r.l.	50536	Solidarité - Santé Nord Sud Asbl	50542
Eurolottery GmbH	50506	Standard Chartered Investments (Luxem- bourg) S.A.	50501
Eurolottery GmbH	50506	Steyt & Cie	50501
Europarc Dreilinden F1 S.A.	50515	Store Wampach Gonderange	50503
Euroset S.à r.l.	50505	Store Wampach Wasserbillig	50504
Euroset S.à r.l.	50506	Transcontinental Investment Corporation "TRINCO" S.A.	50502
Euroset Television S.à r.l.	50505	Utopia S.A.	50505
Euroset Television S.à r.l.	50505	Wainbrom Investments S.A.	50506
Firstline Systems S.A.	50501	WX Rondo One Holding S.à r.l.	50501
Fondation Autisme-Luxembourg	50515		
Gafi Sports S.à r.l.	50502		
Gestion Générale Immobilière S.à r.l.	50504		
Gisela	50532		

Manley Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 54, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 134.569.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058408/11.

(090067978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Rore S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 138.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058409/11.

(090067980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 84.135.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009058436/206/13.

(090068026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Hamm.Ben.Fica S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 17, rue Glesener.
R.C.S. Luxembourg B 145.549.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg au siège social le 28 avril 2009 que la résolution suivante a été adoptée par l'associé unique:

Résolution

L'Assemblée décide de transférer le siège social du

7, rue Glesener - L-1631 Luxembourg

à

17, rue Glesener - L-1631 Luxembourg

à compter du 1^{er} mai 2009.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2009, fait en 3 exemplaires.

Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES.

Référence de publication: 2009058386/19.

(090068173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Comptoir Foncier du Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-6795 Grevenmacher, 31, rue de Wecker.

R.C.S. Luxembourg B 3.580.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058581/10.

(090068260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Bianco Nero Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 27, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.828.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058582/10.

(090068244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Bianco Nero Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 27, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.828.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058583/10.

(090068239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Bianco Nero Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9047 Ettelbruck, 27, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 92.828.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058584/10.

(090068233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Bombardier Luxembourg Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 73.989.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 304 du 25 avril 2000.

Les comptes du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bombardier Luxembourg Finance S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058560/14.

(090067944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Karibik, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.298.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058585/10.

(090068363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Karibik, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 133, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 109.298.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058586/10.

(090068365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Entreprise Giovanni VITTORE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3249 Bettembourg, 107, rue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 80.683.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058587/10.

(090068176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Dz&M S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3218 Bettembourg, 8, rue des Cheminots.
R.C.S. Luxembourg B 141.565.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058588/10.

(090068178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

DR Alésia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 115.318.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg), en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1181 du 17 juin 2006.

Les comptes abrégés au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DR Alésia S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009058561/14.

(090067948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Hair and More S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 47, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 101.126.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058589/10.

(090068180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Firstline Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5682 Dalheim, 7, Baachhiel.

R.C.S. Luxembourg B 80.110.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058590/10.

(090068183) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

WX Rondo One Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 140.463.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058592/10.

(090068188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Steyt & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 123.722.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058593/10.

(090067859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2155 Luxembourg, 74, Mühlenweg.

R.C.S. Luxembourg B 110.242.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 931 du 22 septembre 2005.

Les comptes au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Standard Chartered Investments (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058558/14.

(090067935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Silva & Rolo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5950 Itzig, 2, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 108.397.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2009058599/9.

(090067754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Gafi Sports S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4018 Esch-sur-Alzette, 33, rue d'Audun.

R.C.S. Luxembourg B 57.805.

Le Bilan au 31.12.2005 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 22.01.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058600/10.

(090068154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Adler Mode, Société Anonyme.

Siège social: L-3898 Foetz, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 27.167.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 06 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058601/10.

(090067685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Bâtiself, Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 14.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 06 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058602/10.

(090067689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Transcontinental Investment Corporation "TRINCO" S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 17.152.

Le Bilan au 31/12/2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

A.T.T.C. s.a. / A.T.T.C. s.a.

Gérant / Gérant

E. Patteet / J.P. Van Keymeulen

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009058566/15.

(090067796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Abscis S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4237 Esch-sur-Alzette, 25, rue Karl Marx.

R.C.S. Luxembourg B 126.065.

Le Bilan au 25.11.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 10.03.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009058603/10.

(090068146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

De Blummeneck S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4499 Limpach, 1, rue de Reckange.

R.C.S. Luxembourg B 132.882.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 15.04.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058604/10.

(090068148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Store Wampach Gonderange, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6182 Gonderange, 13, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 69.256.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 04.05.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009058605/10.

(090068150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Paprika S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 77.708.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009058606/10.

(090068268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Kegefin, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 61.655.

Constituée par-devant Me Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Hesperange, maintenant à Luxembourg, en date du 24 octobre 199, acte publié au Mémorial C no 103 du 17 février 1998, modifiée par-devant le même notaire en date du 20 octobre 2000, acte publié au Mémorial C no 401 du 31 mai 2001.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour KEGEFIN S. à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2009058597/14.

(090068025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Store Wampach Wasserbillig, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 65, rue de Wasserbillig.

R.C.S. Luxembourg B 67.796.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 05.05.2009.

Signatures.

Référence de publication: 2009058613/10.

(090068152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Gestion Générale Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4222 Esch-sur-Alzette, 195-197, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 106.721.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 23.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058614/10.

(090068156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Braudarson Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.353.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058666/11.

(090067645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ipsa Facto S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 6, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 53.684.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03.03.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058615/10.

(090068160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.

R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Les comptes annuels et le rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

A. HUBERTY / F. TESCH

Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2009058557/13.

(090067927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

E.H.I. Euro Hotel Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 72.268.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058663/11.

(090067643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009058919/10.

(090069190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Euroset Television S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 69.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009058920/10.

(090069193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Euroset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2009. Signature.

Référence de publication: 2009058921/10.

(090069196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Utopia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 45, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.756.

Les comptes annuels et les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2009.

Nico Simon

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2009058616/13.

(090068192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Wainbrom Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 96.357.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Companies & Trusts Promotion S.A.

Signature

Référence de publication: 2009058668/11.

(090067649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Eurolottery GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 114.449.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058914/10.

(090069168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Eurolottery GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.

R.C.S. Luxembourg B 114.449.

Les comptes annuels au 31.12.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12.05.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058915/10.

(090069171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Euroset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 68.834.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 12 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058922/10.

(090069203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Parcom Ulysses 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.108.863,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 132.642.

Le bilan de la société au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058917/13.

(090069182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Edoc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 81.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058562/10.

(090067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Art Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 94.499.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009058555/10.

(090067923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Brenner International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 81.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058563/10.

(090067955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Sailux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 44.793.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2009058564/11.

(090067961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Luxempart, Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 12, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 27.846.

Les comptes annuels consolidés et le rapport du réviseur d'entreprises au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXEMPART S.A.

A. HUBERTY / F. TESCH

Administrateur / Administrateur délégué

Référence de publication: 2009058556/13.

(090067926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

I.E. Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 11, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 146.036.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., with registered office in Panama-City (Republic of Panama);

represented by Ms. Mylène Basso, employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereinabove stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which it declares to organize among itself.

BY-LAWS**Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration****Art. 1. Form, Name.**

1.1. A Luxembourg Company (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Company exists under the firm name of "I.E. GROUP S.A." (the "Company").

1.3. The Company may have one shareholder (the "Sole Shareholder") or more shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Company's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to subscribe bonds issued by Luxembourg or foreign companies; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at thirty one thousand euro (€ 31.000,00), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (€ 100,00) each, fully paid up.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.2. The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder(s).

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Company.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Company is managed by a Board of Directors composed of at least three members, who need not be shareholders.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. The Sole Shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A director(s) and one or several class B director(s).

10.4. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

10.5. For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

11.6. Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors.

12.1. Full and exclusive powers for the administration and management of the Company are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

12.2. In case of a Sole Shareholder, the Company can be managed by a sole director.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Company's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Company.

14.1. Towards third parties, the Company is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by the joint signature of one class A director and one class B director or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

14.2. In case of a sole director, the Company is in all circumstances represented by the sole signature of the sole director.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Company is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Company.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting on first Monday of June at 10:00am.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Company.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Company may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finish on 31 December 2009.

The first annual General Meeting shall be held in 2010.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the three hundred and ten (310) shares as follows:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP.	310
Total: three hundred and ten shares	310

All these shares have been fully paid in, so that the sum of thirty one thousand EURO (€ 31.000) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Company's address is fixed at 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following has been elected as class A directors, their assignments expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2014:

a) Mr. Stefan Loretz, employee, born in Luxembourg on 27th March 1980, with professional address at 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) Mr. Laurent Muller, employee, born in Luxembourg on 22nd March 1980, with professional address at 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

The following has been elected as class B directors, their assignments expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2014:

a) Mr. Luciano Nataloni, consultant, born in Massa Maritima (Italy) on 29th June 1962, with address at 11 via Alfani, Firenze (Italy);

b) Mr. Ubaldo De Vincentiis, companies' director, born in Vucht (Belgium) on 12th January 1953, with address at 2 via Francesco Petrarca, 65015 Montesilvano (Italy);

c) Mr. Francesco Righini, companies' director, born in Genova (Italy) on 1st September 1963, with professional address at 21 via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano (Switzerland).

3.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille neuf, le vingt-trois avril.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

FLOCKTON INTERNATIONAL CORP., ayant son siège social à Panama-City (République de Panama);

ici représentée par Mademoiselle Mylène Basso, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisées avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "I.E. GROUP S.A."

1.3. La compagnie peut avoir un seul actionnaire (l'actionnaire unique) ou plusieurs actionnaires. La compagnie ne sera pas dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'actionnaire unique.

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises

auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille EURO (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent EURO (100 €) chacune, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.2. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de (des) l'actionnaire(s).

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. L'actionnaire (les actionnaires) peuvent décider de nommer un ou plusieurs administrateur(s) de classe A et un ou plusieurs administrateur(s) de classe B.

10.4. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

10.5. Pour aussi longtemps que la Société n'aura qu'un seul actionnaire, la Société peut être administrée par un administrateur unique.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

11.6 L'Article 11 n'est pas applicable lorsque la Société est administrée par un administrateur unique.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

12.1. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

12.2. En cas d'actionnaire unique, la société peut être dirigée par un administrateur unique.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société.

14.1. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

14.2. Dans le cas d'un administrateur unique, la Société est en toute circonstance représentée par la seule signature de l'administrateur unique.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin à 10h00.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2010.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants pré qualifiés déclarent souscrire les 310 actions comme suit:

1.- FLOCKTON INTERNATIONAL CORP.	310
TOTAL: trois cent dix actions	<u>310</u>

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille EURO (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée au 11, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de classe A, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

a) M. Stefan Loretz, employé privé, né à Luxembourg le 27 mars 1980, avec adresse professionnelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

b) M. Laurent Muller, employé privé, né à Luxembourg le 22 mars 1980, avec adresse professionnelle au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg;

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs de classe B, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2014:

a) M. Luciano Nataloni, consultant, né à Massa Maritima (Italie) le 29 juin 1962, avec adresse au 11 via Alfani, Florence (Italie);

b) M. Ubaldo De Vincentiis, administrateur de sociétés, né à Vucht (Belgique) le 12 janvier 1953, avec adresse au 2 via Francesco Petrarca, 65015 Montesilvano (Italie);

c) M. Francesco Righini, administrateur de sociétés, né à Gènes (Italie) le 1^{er} septembre 1963, avec adresse professionnelle au 21 via C. Cattaneo, CH-6906 Lugano (Suisse).

- 3.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16097. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059009/211/355.

(090068756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Samaral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 108.879.

Le bilan au 31 mars 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} mai 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009058927/10.

(090069241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Europarc Dreilinden F1 S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 120.725.

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation avec effet immédiat au jour de la présente du siège de votre société jusqu'à ce jour établi en mon étude, soit au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 28 avril 2009.

Pour faire valoir ce que de droit

Me Alain LORANG

Référence de publication: 2009058378/1268/13.

Enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2009, réf. LSO-DE00596. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090068302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Fondation Autisme-Luxembourg, Fondation.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg G 167.

Compte de profits et pertes pour l'exercice clôture au 31 décembre 2008
(Exprimé en Euro)

CHARGES	Note	2008 EUR	2007 EUR
Autres charges externes		605.438,81	539.888,36
Charges de personnel	7		
Salaires et traitements		2.166.270,85	2.008.792,73
Charges sociales		274.291,09	258.800,28
		<u>2.440.561,94</u>	<u>2.267.593,01</u>
Corrections de valeur sur immobilisations corporelles	3	301.422,08	425.642,16
Corrections de valeur sur actifs circulants		912,11	---
Autres charges d'exploitation		58.243,78	52.825,06
Intérêts et charges assimilées		28.264,58	28.139,39
		<u>3.434.843,30</u>	<u>3.314.087,98</u>
PRODUITS			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services, marchandises		3.431,49	16.677,09
Cotisations, dons, legs et subsides	8	412.251,46	401.457,77
Subventions d'exploitations		2.657.772,93	2.387.820,30
Autres produits d'exploitation		24.422,83	19.680,53
Autres intérêts et produits assimilés		65.732,90	54.723,23
Produits exceptionnels	5	238.111,13	333.296,58
Perte de l'exercice		33.120,56	100.432,48
		<u>3.434.843,30</u>	<u>3.314.087,98</u>

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Bilan au 31 décembre 2008
(Exprimé en euro)

ACTIF	Note	2008 EUR	2007 EUR
ACTIF IMMOBILISE			
Immobilisations corporelles	3		
Terrains et constructions		2.871.493,60	3.127.192,16
Autres installations, outillage et mobilier		51.430,45	52.211,40
Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		20.152,17	0,00
		<u>2.943.076,22</u>	<u>3.179.403,56</u>
ACTIF CIRCULANT			
Créances			

Clients / usagers et comités rattachés dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		28.114,68	16.220,29
Autres créances dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		7.182,36	4.625,00
États et autres collectivités publiques		<u>605.892,89</u>	<u>530.185,52</u>
		641.189,93	551.030,81
Avoirs en banques, avoires en compte de chèques postaux, chèques et en caisse		<u>1.474.978,38</u>	<u>1.430.161,73</u>
		2.116.168,31	1.981.192,54
COMPTES DE REGULARISATION		<u>16.948,42</u>	<u>19.104,54</u>
		5.076.192,95	5.179.700,64
PASSIF	Note	2008	2007
		EUR	EUR
FONDS PROPRES	4		
Fonds associatifs		61.973,38	61.973,38
Résultats reportés		295.398,32	395.830,80
Résultat de l'exercice		(33.120,56)	(100.432,48)
Subventions d'investissement et d'équipement	5	<u>2.502.944,65</u>	<u>2.725.230,78</u>
		2.827.195,79	3.082.602,48
DETTES			
Dettes envers des établissements de crédit	6		
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		31.504,45	20.969,04
dont la durée résiduelle est supérieure à un an		<u>521.096,20</u>	<u>549.941,06</u>
		552.600,65	570.910,10
Dettes sur achats et prestations de services dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		213.323,34	216.832,43
Dettes fiscales		4.729,36	---
Dettes au titre de la sécurité sociale		<u>89.664,64</u>	<u>81.371,78</u>
		94.394,00	81.371,78
États et autres collectivités publiques		1.255.846,03	1.146.744,93
Autres dettes dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		<u>132.833,14</u>	<u>81.238,92</u>
		2.248.997,16	2.097.098,16
		5.076.192,95	5.179.700,64

L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels.

Budget 2009

1. Lieu de vie & Centre de jour (asp)

	Dépenses	Recettes	Résultat
Salaires	-2.466.600 €	105.200 €	
Frais de fonctionnement	-407.650 €		
Colonies usagers	-26.750 €	25.500 €	
Petites acquisitions	-15.000 €	1.500 €	
Formation & Conseil scientifique	-25.000 €		
Assurance Dépendance	-62.800 €	1.573.900 €	
MIFA ASP	-58.900 €	700.300 €	
PPG (Usagers, Dom. Sec, Compl.)	-13.000 €	501.300 €	
Total	<u>-3.075.700 €</u>	<u>2.907.700 €</u>	<u>-168.000 €</u>

2. Evaluation diagnostique, Soutien et Formation

	Dépenses	Recettes	Résultat
Salaires (1 1/2 ETP psy, 1/2 ETP ergo, 1/2 ETP s.	-186.600 €		
Frais de fonctionnement	-12.500 €		
Petites acquisitions	-100 €	100 €	
Formation & Conseil scientifique	-5.000 €	100 €	
MIFA Convention	-14.400 €	210.400 €	

50517

Participation aux frais		0 €	
Dons		2.500 €	
Divers		0 €	
Total	-218.600 €	213.100 €	-5.500 €

3. Loisirs

	Dépenses	Recettes	Résultat
Salaires (3/4 ETP conv. PE5; 1/4 séc non conv.)	-47.000 €		
Bénévoles	-11.200 €		
Frais Divers (logement, alimentation, transport)	-37.200 €		
MIFA Convention		37.000 €	
Assurance Dépendance		40.800 €	
Recettes usagers		2.400 €	
Dons		7.500 €	
Total	-95.400 €	87.700 €	-7.700 €

4. Ass. dep. - Service à domicile

	Dépenses	Recettes	Résultat
Salaires	-84.000 €		
Frais de fonctionnement	-10.000 €		
Assurance Dépendance		58.000 €	
Total	-94.000 €	58.000 €	-36.000 €

5. Fal

	Dépenses	Recettes	Résultat
Salaires (1/4 séc non conventionné)	-10.000 €		
Frais généraux	-24.800 €		
Intérêts prêts	-15.500 €		
Dons		50.000 €	
Ventes		3.000 €	
Intérêts		32.000 €	
Divers (Formations: UFEP, SCRIPT, ...)		5.000 €	
Total	-50.300 €	90.000 €	39.700 €
Résultat tous les services avant amort.	-3.534.000 €	3.356.500 €	-177.500 €
Amortissement			
Amortissement	-306.400 €	238.100 €	
Résultat tous les services après amort.	-3.840.400 €	3.594.600 €	-245.800 €

G. HUYBERECHTS / B. FEWKES

Président / Trésorier

Référence de publication: 2009059121/131.

(090069301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 339.580.800,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared

The company DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.431, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21, 2002. The by-laws of

the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Tom METZLER on November 18, 2005 published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 397, dated February 23, 2006.

here represented by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated April 29, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company "DOVER LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.430, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21, 2002. The by-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on January 16, 2009, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 396 dated February 23, 2009 (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 532,875.- (five hundred thirty-two thousand eight hundred seventy-five Euros), so as to bring it from its present amount of EUR 339,047,925.- (three hundred thirty-nine million forty-seven thousand nine hundred twenty-five Euros) represented by 13,561,917 (thirteen million five hundred sixty-one thousand nine hundred seventeen) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to the amount of EUR 339,580,800 (three hundred thirty-nine million five hundred eighty thousand eight hundred Euros) represented by 13,583,232 (thirteen million five hundred eighty-three thousand two hundred thirty-two) corporate units, with a par value of EUR 25 (twenty-five Euros) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue 21,315 (twenty-one thousand three hundred fifteen) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, with an aggregate share premium of EUR 11.- (eleven Euros).

Subscription and Payment

There then appeared Me Pierre METZLER, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe for 21,315 (twenty-one thousand three hundred fifteen) additional corporate units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, with a share premium in an aggregate amount of EUR 11.- (eleven Euros) and to make payment of such new sharequotas and share premium in full by a contribution in kind of one percent (1%) of the partnership interests in DOVER CANADA FINANCE LP ("Dover Canada"), a limited partnership formed in Canada, having its registered address at Suite 1000, 44 Chipman Hill, PO Box 7289, Station "A", Saint John NB Canada E2L 4S6, registration number 608571 (the "Contributed Interests").

It results from:

1) a transfer of partnership interest agreement (the "Transfer Agreement") concluded on April 29, 2009 between DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., as the Transferor, and the Company, as the Transferee, that DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. agreed to transfer the Contributed Interests to the Company in exchange for new fully paid corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each to be issued by the Transferee to the Transferor in an aggregate amount of CA\$ 845,047 (eight hundred forty-five thousand forty-seven Canadian Dollars) to be converted into EUR on the basis of the agreed Bloomberg exchange rate CA\$/EUR generally applicable on April 27, 2009, 4:00 p.m. European Central time;

2) the Transfer Agreement that:

(i) the Transferor is the sole, lawful owner of the Contributed Interests and is fully entitled and vested with all required power of attorney to transfer the Contributed Interests to the Transferee;

(ii) the Contributed Interests have been fully paid up;

(iii) there are no options or other rights under which any person may demand the transfer of the Contributed Interests;

(iv) no person holds any right of lien or any other pledge in respect of the Contributed Interests and no person is entitled to demand that it be granted any such right of lien or other right of pledge;

(v) the Contributed Interests have not been seized;

3) a valuation report of the management of Dover Canada established on April 25 2009, that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Partnership's interest as at April 29, 2009 is CA\$ 84,504,687 and the value of the 1% Interest is CA\$ 845,047."

The said (i) Transfer Agreement and (ii) valuation report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The value of the Contributed Interests is fixed at EUR 532,886.64 (five hundred thirty-two thousand eight hundred eighty-six Euros and sixty-four cents) on the basis of the Bloomberg exchange rate CA\$/EUR 0.6306 generally applicable on April 27, 2009, 4.00 p.m. European Central time.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Interests to the Company and confirmed the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved amending the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

"The subscribed capital of the company is set at EUR 339,580,800 (three hundred thirty-nine million five hundred eighty thousand eight hundred Euros) represented by 13,583,232 (thirteen million five hundred eighty-three thousand two hundred thirty-two) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty five Euros) each."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately EUR one thousand four hundred euros (EUR 1.400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf avril,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

La société DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.431 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire Tom METZLER en date du 18 novembre 2005, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 397 daté du 23 février 2006.

Représentée par Me Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 29 avril 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique ("Associé Unique") de la société DOVER LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.430 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire instrumentant en date du 16 janvier 2009, publié au mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 396 daté du 23 février 2009 (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée de la manière décrite ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant EUR 532.875.- (cinq cent trente-deux mille huit cent soixante-quinze euros) pour amener son montant actuel de EUR 339.047.925.- (trois cent trente-neuf millions quarante-sept mille neuf cent vingt-cinq euros) divisé en 13.561.917 (treize millions cinq cent soixante et un mille neuf cent dix-sept) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à EUR 339.580.800.- (trois

cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille huit cents euros) représentés par 13.583.232 (treize millions cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 21.315 (vingt et un mille trois cent quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission totale de EUR 11.- (onze euros).

Souscription et Paiement

A comparu ensuite Me Pierre METZLER, prénommé, agissant en tant que mandataire de DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

La partie comparante, comme ci-avant décrite, a déclaré souscrire à 21.315 (vingt et un mille trois cent quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune avec une prime d'émission d'un montant total de EUR 11.- (onze euros), et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission par un apport en nature consistant en un pour cent (1 %) du capital de DOVER CANADA FINANCE LP ("Dover Canada"), un partnership constitué au Canada, ayant son siège à Suite 1000, 44 Chipman Hill, PO Box 7289, Station "A", Saint John NB Canada E2L 456, numéro d'immatriculation 608571 ("les Parts Apportés").

Il résulte de:

1) un contrat de transfert des parts du partnership (le "Contrat de transfert") conclu en date du 29 avril 2009 entre DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., en sa qualité d'Apporteur, et la Société, en qualité de Récipiendaire, que DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. a accepté d'apporter les Parts Apportés à la Société en échange de parts sociales nouvelles intégralement libérées ayant une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à allouer par le Récipiendaire à l'Apporteur pour un montant global de CA\$ 845.047 (huit cent quarante-cinq mille quarante-sept dollars canadiens) à convertir en EUR sur base du taux de change Bloomberg CA\$/EUR généralement applicable le 27 avril 2009, 16.00 heures, heure de l'Europe Centrale;

2) du Contrat de Transfert, que:

(i) l'Apporteur est le seul propriétaire légal des Parts Apportés et est pleinement autorisé et a tous les pouvoirs nécessaires pour transférer les Parts Apportés au Récipiendaire;

(ii) les Parts Apportés ont été entièrement libérés;

(iii) il n'existe aucune option ou autre droit qui permettrait à une personne de demander le transfert des Parts Apportés;

(iv) aucune personne ne bénéficie d'un droit de sûreté ou d'un autre gage concernant les Parts Apportés et aucune personne n'est en droit de demander en sa faveur la constitution d'un tel droit de sûreté ou autre droit de gage;

(v) les Parts Apportés n'ont pas été saisis.

3) un rapport d'évaluation émis par la gérance de Dover Canada en date du 25 avril 2009, que:

"Sur base de la vérification faite comme ci-avant décrit, la valeur du capital du Partnership au 29 avril 2009 est de CA \$ 84.504.687 et la valeur du 1 % du capital est de CA\$ 845.047."

Ledit (i) Contrat de Transfert et (ii) le dit rapport d'évaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des Parts Apportés est fixée à EUR 532.886,64 (cinq cent trente-deux mille huit cent quatre-vingt-six euros et soixante-quatre cents) sur base du taux de change Bloomberg CA\$/EUR 0.6306 généralement applicable au 27 avril 2009 à 16.00 heures, heure de l'Europe Centrale.

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, a donné expressément son accord sur la description de l'apport, son évaluation, le transfert effectif des Parts Apportés à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

Art. 5. "Le capital social de la Société est fixé à EUR 339.580.800.- (trois cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille huit cents euros) représentés par 13.583.232 (treize millions cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt cinq euros) chacune."

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la personne comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé P. Metzler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mai 2009. LAC/2009/17054. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059014/5770/188.

(090068506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Dover Luxembourg Finance Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 392.336.550,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 89.430.

In the year two thousand nine, on the thirtieth day of April,

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared

The company DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.431, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21, 2002. The by-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the notary Maître Tom METZLER on November 18, 2005, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 397 dated February 23, 2006,

here represented by Me Pierre METZLER, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse by virtue of a proxy under private seal dated April 30, 2009.

The proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary will remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that it is the sole member (the "Sole Member") of the company DOVER LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., having its registered office at 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade register under section B and number 89.430, incorporated by a deed of Maître Léon Thomas, known as Tom METZLER on October 14, 2002, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1672 dated November 21, 2002. The by-laws of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on April 29, 2009, not yet published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Company").

Such appearing party, represented as mentioned above, in its capacity of Sole Member of the Company requested the undersigned notary to state its following resolutions:

First resolution

The Sole Member resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 52,755,750.- (fifty-two million seven hundred fifty-five thousand seven hundred fifty Euros), so as to bring it from its present amount of EUR 339,580,800.- (three hundred thirty-nine million five hundred eighty thousand eight hundred Euros) represented by 13,583,232 (thirteen million five hundred eighty-three thousand two hundred thirty-two) with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, to the amount of EUR 392,336,550.- (three hundred ninety-two million three hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euros) represented by 15,693,462.- (fifteen million six hundred ninety-three thousand four hundred sixty-two) corporate units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each.

Second resolution

The Sole Member resolved to issue 2,110,230 (two million one hundred ten thousand two hundred thirty) corporate units with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, having the same rights and obligations as the existing corporate units, with an aggregate share premium of EUR 18.- (eighteen Euros).

Subscription and Payment

There then appeared Me Pierre METZLER, previously named, acting in his capacity as duly appointed proxy of DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

The appearing party, represented as here above stated, declared to subscribe for 2,110,230 (two million one hundred ten thousand two hundred thirty) additional corporate units, with a par value of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, with

a share premium in an aggregate amount of EUR 18.- (eighteen Euros) and to make payment of such new corporate units and share premium in full by a contribution in kind of ninety-nine percent (99%) of the partnership interests in DOVER CANADA FINANCE LP ("Dover Canada"), a limited partnership formed in Canada, having its registered address at Suite 1000, 44 Chipman Hill, PO Box 7289, Station "A", Saint John NB Canada E2L 4S6, registration number 608571 (the "Contributed Interests").

It results from:

1) a transfer of partnership interest agreement (the "Transfer Agreement") concluded on April 30, 2009 between DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., as the Transferor, and the Company, as the Transferee, that DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. agreed to transfer the Contributed Interests to the Company in exchange for new fully paid corporate units with a par value of twenty-five Euros (EUR 25.-) each to be issued by the Transferee to the Transferor in an aggregate amount of eighty-three million six hundred fifty-nine thousand six hundred forty Canadian Dollars (CA\$ 83,659,640) to be converted into EUR on the basis of the agreed Bloomberg exchange rate CA\$/EUR generally applicable on April 27, 2009, 4:00 p.m. European Central time;

2) the Transfer Agreement that:

(i) the Transferor is the sole, lawful owner of the Contributed Interests and is fully entitled and vested with all required power of attorney to transfer the Contributed Interests to the Transferee;

(ii) the Contributed Interests have been fully paid up;

(iii) there are no options or other rights under which any person may demand the transfer of the Contributed Interests;

(iv) no person holds any right of lien or any other pledge in respect of the Contributed Interests and no person is entitled to demand that it be granted any such right of lien or other right of pledge;

(v) the Contributed Interests have not been seized;

3) a valuation report of the management of Dover Canada established on April 25 2009, that:

"Based on the verification carried out as described above, the value of the Partnership's interest as at April 30, 2009 is CA\$ 84,504,687 and the value of the 99% Interest is CA\$ 83,659,640."

The said (i) Transfer Agreement and (ii) valuation report, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The value of the Contributed Interests is fixed at EUR 52,755,768.99.- (fifty-two million seven hundred fifty-five thousand seven hundred sixty-eight Euros ninety-nine cents) on the basis of the Bloomberg exchange rate CA\$/EUR 0.6306 generally applicable on April 27, 2009, 4.00 p.m. European Central time.

Having acknowledged the above described contribution in kind, the Sole Member, represented as stated above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation, with the effective transfer of the Contributed Interests to the Company and confirmed the validity of the subscription and payment.

Third resolution

The Sole Member resolved amending the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company so as to reflect the capital increase.

Consequently, the first paragraph of the article 5 of the Articles of Incorporation of the Company is replaced by the following text:

"The subscribed capital of the company is set at EUR 392,336,550.- (three hundred ninety-two million three hundred thirty-six thousand five hundred fifty Euros) represented by 15,693,462.- (fifteen million six hundred ninety-three thousand four hundred sixty-two) corporate units with a par value of EUR 25 .-(twenty-five Euros) each."

Declarations, Costs, Evaluation

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately six thousand two hundred euros (EUR 6,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mil neuf, le trente avril,

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu

La société DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.431 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte reçu par le notaire Maître Tom METZLER en date du 18 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 397 daté du 23 février 2006,

Représentée par Me Pierre METZLER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse en vertu d'une procuration sous seing privé en date du 30 avril 2009.

La procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, représentée comme ci-avant décrit, a demandé au notaire instrumentant de noter qu'elle est l'associé unique (l'"Associé Unique") de la société DOVER LUXEMBOURG FINANCE S.à r.l., ayant son siège social à 31, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 89.430 constituée suivant acte de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER en date du 14 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1672 daté du 21 novembre 2002. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte par-devant le notaire instrumentant en date du 29 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, (la "Société").

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique, a demandé au notaire instrumentant de noter ses résolutions comme suit:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société par un montant EUR 52.755.750.- (cinquante-deux millions sept cent cinquante-cinq mille sept cent cinquante euros) pour amener son montant actuel de EUR 339.580.800.- (trois cent trente-neuf millions cinq cent quatre-vingt mille huit cents euros) représenté par 13.583.232 (treize millions cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent trente-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt cinq euros) chacune à EUR 392.336.550 (trois cent quatre-vingt-douze millions trois cent trente-six mille cinq cent cinquante euros) représenté par 15.693.462 (quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé d'émettre 2.110.230 (deux millions cent dix mille deux cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes avec une prime d'émission totale de EUR 18.- (dix-huit euros).

Souscription et Paiement

A comparu ensuite Me Pierre METZLER, prénommé, agissant en tant que mandataire de DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a déclaré souscrire à 2.110.230 (deux millions cent dix mille deux cent trente) nouvelles parts sociales d'une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune avec une prime d'émission de EUR 18.- (dix-huit euros), et de payer intégralement ces nouvelles parts sociales et cette prime d'émission par un apport en nature consistant en 99% (quatre-vingt-dix-neuf pourcents) du capital de DOVER CANADA FINANCE LP ("Dover Canada"), un partnership constitué au Canada, ayant son siège à Suite 1000, 44 Chipman Hill, PO Box 7289, Station "A", Saint John NB Canada E2L 456, numéro d'immatriculation 608571 ("les Parts Apportés").

Il résulte:

1) d'un contrat de transfert des parts du partnership (le "Contrat de transfert") conclu en date du 30 avril 2009 entre DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l., en sa qualité d'Apporteur, et la Société, en qualité de Récipiendaire, que DOVER LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. a accepté d'apporter les Parts Apportés à la Société en échange de parts sociales nouvelles intégralement libérées ayant une valeur de EUR 25.- (vingt-cinq euros) chacune à allouer par le Récipiendaire à l'Apporteur pour un montant global de CA\$ 83.659.640.- (quatre-vingt-trois millions six cent cinquante-neuf mille six cent quarante dollars canadiens) à convertir en EUR sur base du taux de change Bloomberg CA\$/EUR généralement applicable le 27 avril 2009, 16.00 heures, heure de l'Europe Centrale;

2) du Contrat de Transfert, que:

(i) l'Apporteur est le seul propriétaire légal des Parts Apportés et est pleinement autorisé et a tous les pouvoirs nécessaires pour transférer les Parts Apportés au Récipiendaire;

(ii) les Parts Apportés ont été entièrement libérés;

(iii) il n'existe aucune option ou autre droit qui permettrait à une personne de demander le transfert des Parts Apportés;

(iv) aucune personne ne bénéficie d'un droit de sûreté ou d'un autre gage concernant les Parts Apportés et aucune personne n'est en droit de demander en sa faveur la constitution d'un tel droit de sûreté ou autre droit de gage;

(v) les Parts Apportés n'ont pas été saisis.

3) d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de Dover Canada en date du 25 avril 2009, que:

"Sur base de la vérification faite comme ci-avant décrit, la valeur du capital du Partnership au 30 avril 2009 est de CA \$ 84.504.687 et la valeur du 99% du capital est de CA\$ 83.659.640."

Ledit (i) Contrat de Transfert et (ii) le dit rapport d'évaluation, après avoir été signés "ne varietur" par le mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte, pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La valeur des Parts Apportés est fixée à EUR 52,755,768.99.- (cinquante-deux millions sept cent cinquante-cinq mille sept cent soixante-huit Euros quatre-vingt-dix-neuf cents) sur base du taux de change Bloomberg CA\$/EUR 0.6306 généralement applicable au 27 avril 2009 à 16.00 heures, heure de l'Europe Centrale.

Ayant reconnu l'apport en nature décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-avant, a donné expressément son accord sur la description de l'apport, son évaluation, le transfert effectif des Parts Apportés à la Société et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation du capital social.

Par conséquent, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est remplacé par le texte suivant:

Art. 5. "Le capital social de la Société est fixé à EUR 392.336.550 (trois cent quatre-vingt-douze millions trois cent trente-six mille cinq cent cinquante euros) représenté par 15.693.462 (quinze millions six cent quatre-vingt-treize mille quatre cent soixante-deux) parts sociales d'une valeur de EUR 25.-(vingt-cinq euros) chacune."

Déclarations, Frais, Évaluation

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à six mille deux cents euros (EUR 6.200.-).

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête de la parties comparante susnommée, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture à la personne comparante, ladite personne comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé P. Metzler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 mai 2009. LAC/2009/17497. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009059013/5770/190.

(090068506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Centre d'Equitation Saint Georges, A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-8824 Perlé, 11, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg F 7.947.

STATUTS

Chapitre I^{er} - Dénomination, Siège et Durée, Objet

Art. 1^{er}. L'Association prend la dénomination de Centre d'Equitation Saint Georges, A.s.b.l..

Art. 2. Sa durée est illimitée, son siège est établi 11, rue du Cimetière, L-8824 Perlé.

Art. 3. L'Association a pour but la pratique et le développement du sport équestre, ainsi que d'autres activités similaires (par exemple l'école, le handisport ...). L'Association pourra à cette fin exercer toutes activités qui n'ont pas directement une nature commerciale et qui sont connexes ou annexes à son objet principal ou qui sont de nature à en favoriser l'accomplissement. Elle pourra encourager par tous moyens toutes activités économiques, touristiques, scientifiques ou artistiques se rattachant à son objet social et faire à cette fin usage de tous moyens d'informations et de propagande dans l'intérêt général de la pratique de l'équitation. Elle ne pourra cependant exercer d'activités qui ne sont pas directement ou indirectement en rapport avec l'objet principal qui a une nature spécifique et exclusive.

L'Association pourra enfin collaborer avec tous autres associations, sociétés, organismes privés ou publics poursuivant en tout ou en partie un objet similaire ou commun au sien ou susceptible d'en favoriser la réalisation.

Chapitre II - Statuts de membres

Art. 4. Le nombre des membres de l'Association est illimité sans qu'il puisse être inférieur à trois.

Art. 5. Peut devenir membre, toute personne admise par le conseil d'administration.

Art. 6. Les associés sont libres de se retirer de l'Association en adressant leur démission par écrit au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire tout associé qui, dans un délai d'un mois à partir du rappel lui adressé par le trésorier, reste en défaut de payer les cotisations lui incombant.

Art. 7. L'exclusion d'un associé pourra être prononcée pour des faits et agissements contraires aux intérêts, à l'objet ou aux statuts de l'Association par l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers sur proposition du conseil d'administration. L'exclusion du membre devra figurer explicitement à l'ordre du jour. Le membre intéressé sera invité à l'assemblée générale par lettre recommandée, afin de pouvoir présenter sa défense et ses remarques.

Le membre démissionnaire ou exclu ne peut réclamer le montant des cotisations qu'il a versé.

Chapitre III - Les Recettes

Art. 8. Les frais généraux relatifs au fonctionnement de l'Association seront couverts par:

- a) les cotisations annuelles ordinaires des membres,
- b) les contributions, subventions, dons, legs accordés à l'Association,
- c) les revenus nets des manifestations et des publications de l'association.

Chapitre IV - Administration

Art. 9. L'Association est administrée par un conseil d'administration composé de 3 conseillers au moins et de 17 conseillers au plus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, un secrétaire et un trésorier. Il peut également choisir un ou plusieurs vice-présidents, un secrétaire-adjoint, un trésorier-adjoint, et peut répartir d'autres charges entre ses différents membres.

Art. 10. Le conseil d'administration est élu par l'assemblée générale à la majorité des voix présentes et représentées. La durée du mandat d'administrateur est de deux ans. Pour être éligibles, les noms des candidats devront parvenir au siège social de l'Association au moins 8 jours avant l'assemblée générale au cours de laquelle les conseillers seront élus.

Art. 11. En cas de vacance d'un siège de conseiller, le conseil d'administration pourvoira à son remplacement par un autre membre qui achèvera le mandat du prédécesseur, le tout sujet à ratification par l'assemblée générale la plus prochaine.

Art. 12. Le conseil d'administration représente l'Association dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires ou s'y fait représenter par l'un de ses membres. L'Association est valablement engagée en tout état de cause par la signature conjointe de deux membres du conseil d'administration.

Tout engagement de l'Association dépassant cependant un montant de 1.000,- euros devra être soumis à l'approbation du conseil d'administration

Art. 13. Il sera tenu des affaires sociales un grand registre sur lequel seront consignés tous les actes sociaux, résolutions du conseil d'administration et procès-verbaux des assemblées générales.

Il sera en outre tenu une comptabilité des opérations de l'Association selon les usages.

Art. 14. Chaque année le trésorier présentera à l'assemblée générale un état des comptes sociaux. Les comptes devront être approuvés par l'assemblée générale.

Art. 15. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou à la demande de deux administrateurs au moins.

Le président du conseil d'administration présidera les réunions du conseil. En cas d'empêchement du président, ses fonctions sont assumées par un vice-président ou en cas d'absence de vice-président par le plus âgé des administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents. Au cas où lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président de la réunion aura voix prépondérante.

Chapitre V - Assemblée générale

Art. 16. La direction de l'Association incombe à l'assemblée générale qui réunit tous les associés. Une délibération de l'assemblée générale est requise pour

- a) toutes modifications des statuts,
- b) la nomination et la révocation de membres du conseil d'administration,
- c) l'approbation des comptes,
- d) la décharge de la gestion des administrateurs,
- e) la dissolution de l'association.

Art. 17. Chaque associé peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre associé muni d'une procuration sous seing privé.

Art. 18. L'assemblée générale statutaire se réunit chaque année au plus tard avant la fin du mois de décembre.

Art. 19. Les associés seront convoqués individuellement par simple lettre à la poste et/ou par une convocation insérée dans un journal édité au Grand-Duché de Luxembourg, au moins huit jours à l'avance. L'ordre du jour sera joint à la convocation.

Art. 20. Chaque fois que la nécessité l'exige, ou lorsqu'un cinquième des associés en fait la demande, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée dans les mêmes délais et dans les mêmes formes que l'assemblée statutaire.

Art. 21. En dehors des cas où la loi ou tes statuts prévoient une majorité qualifiée, les assemblées générales délibèrent à la majorité simple des associés présents ou représentés. Au cas où, lors d'une réunion du conseil, il y a égalité des voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, la proposition est rejetée. Toute décision de l'assemblée générale fait l'objet d'un procès-verbal portant les signatures du président ou vice-président et du secrétaire, qui est transmis pour information à tous les membres du conseil d'administration.

Chapitre VI - Cotisation, Année sociale, Liquidation

Art. 22. Le maximum de la cotisation annuelle est fixée à 25,- euros.

Art. 23. L'année sociale de l'Association commence le premier janvier de chaque année pour se terminer le trente et un décembre de l'année suivante.

L'assemblée générale de l'Association peut se réunir sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés et qu'ils déclarent renoncer à une convocation. Elle peut encore se tenir valablement si une minorité des membres sont absents et s'ils ont déclaré à l'avance qu'ils ne s'opposent pas à la tenue de l'assemblée et qu'ils ratifient ex post les résolutions qui ont été prises.

Art. 24. En cas de dissolution de l'Association, pour quelque cause que ce soit, la liquidation sera effectuée par le conseil d'administration de l'Association ou par un liquidateur spécialement nommé par l'assemblée générale. Le solde excédentaire de l'actif social reviendra à une institution de bienfaisance.

Art. 25. Les résolutions de l'association au sens de l'article 2,6° de la loi du 21 avril 1928 peuvent être consultées dans les registres sociaux,

Art. 26. Tous ce qui n'est pas prévu explicitement aux présents statuts est réglé par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée.

Enregistré à Luxembourg.

Le Releveur.

Référence de publication: 2009059141/102.

(090068878) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

saint-paul luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 8.170.

L'an deux mille neuf.

Le vingt-neuf avril.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme saint-paul luxembourg, établie et ayant son siège social à L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 8.170,

constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques WELBES, alors de résidence à Luxembourg, en date du 20 novembre 1886, et dont les statuts ont été modifiés à différentes reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire Joseph GLODEN, de résidence à Grevenmacher, en date du 28 octobre 2004, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 25 du 11 janvier 2005,

au capital social de trente-deux millions d'euros (€ 32.000.000,-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions de classe A avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale, et par six mille (6.000) actions de classe B sans droit de vote, sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

L'assemblée est présidée par Monseigneur Mathias SCHILTZ, Vicaire Général, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Albert HANSEN, Docteur en Droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateurs Maître Georges PIERRET, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg et Monsieur Léon ZECHES, administrateur délégué, demeurant à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Réduction du capital social de SIX MILLIONS D'EUROS (€ 6.000.000.-) par retrait et annulation de six mille (6.000) actions de classe B sans droit de vote, portant les numéros 1 à 6.000, rachetées par la société saint-paul luxembourg en vertu de l'article 5 des statuts, en vue de porter le capital social de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 32.000.000.-) au montant de VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (€ 26.000.000.-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale et sans désignation de classe.

2.- Modification de l'article 5 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (€ 26.000.000.-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

3.- Mandat au Conseil d'administration d'exécuter les prédites résolutions.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social à concurrence du montant de SIX MILLIONS D'EUROS (€ 6.000.000.-) par retrait et annulation de six mille (6.000) actions de classe B sans droit de vote, portant les numéros 1 à 6.000, rachetées par la société saint-paul luxembourg en vertu de l'article 5 des statuts, en vue de porter le capital social de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLIONS D'EUROS (€ 32.000.000.-) au montant de VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (€ 26.000.000.-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions avec droit de vote, sans désignation de valeur nominale et sans désignation de classe.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts, avec suppression des alinéas 2 jusqu'à 14, afin de lui donner la teneur suivante:

Art. 5. Le capital social est fixé à VINGT-SIX MILLIONS D'EUROS (€ 26.000.000.-), représenté par vingt-six mille (26.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées.

Troisième résolution

Le Conseil d'administration est mandaté d'exécuter les prédites résolutions et plus particulièrement de procéder au nom de la société à la destruction des actions de classe B.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: M. SCHILTZ, A. HANSEN, G. PIERRET, L. ZECHES, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 05 mai 2009. Relation: ECH/2009/542. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-€

Le Receveur (signé): J.- M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 11 mai 2009.

Henri BECK.

Référence de publication: 2009059071/201/66.

(090068959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

RPM Lux Entreprises S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 146.035.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

RPM Holdco Corporation, a Limited Liability Company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, United States of America, registered with the Delaware Secretary of State under number 3190703, represented by Maître Miriam Schinner, Rechtsanwältin, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be registered with this deed.

The proxy declared and requested the notary to state as follows the articles of incorporation of a unipersonal limited liability company which he will form:

Art. 1. The Company is a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of 10th August, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by these articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. The object of the Company is the holding of investments, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, debentures, notes and other securities of any kind.

The Company may carry on intragroup or other investing activities and cash management.

The Company may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

The Company may carry out all its activities either directly or through one or more branches.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is named RPM Lux Enterprises S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The capital is set at twenty-five thousand Canadian dollars (CAD 25,000) divided into one hundred (100) shares of two hundred and fifty Canadian dollars (CAD 250) each (the "Shares").

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the general meeting of shareholders, in accordance with article 14 of the Articles.

Art. 8. Each Share entitles to a fraction of the Company's assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Shares are indivisible, only one owner being admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. The Shares may be transferred only pursuant to the requirements of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is administered by four managers, who are designated by the shareholders. They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (*ad nutum*) at any time.

They will constitute a board of managers. Two managers can be non-Luxembourg resident. They will hereafter be referred to as "A Manager(s)". The two other managers will have to be Luxembourg residents. The two Luxembourg resident managers will hereafter be referred to as the "B Manager(s)". The powers of each manager and the duration of his mandate are determined by the shareholders.

The quorum of the board shall be the presence or the representation of a majority of the managers within each category of the managers. Decisions will be taken by absolute majority of the votes within each category of the managers present or represented at such meeting.

A manager shall participate in any meeting of managers of the Company in person. Should a manager not be able to personally participate in such meeting s/he may act at such meeting by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, telex or E-mail another manager as his proxy.

A meeting of the managers may only be held by conference call or by similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another if a meeting of the managers in person is not possible due to the urgency of the matter to be resolved upon. A meeting of managers held in by conference call or by similar means shall be subject to the quorum and majority conditions set forth here above. Resolutions taken will be validated by circulation of the minutes to and signature by members of the board of managers participating at the meeting.

The minutes of the board meetings are signed by the managers present and the proxyholders of the managers represented.

A written decision signed by all the managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers which was duly convened and held. Such a decision can be stated in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

The Company is bound towards third parties by the joint signature of one A Manager and one B Manager.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) do not assume, by reason of his/their position, any personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. Each shareholder may take part in collective decisions or general meetings of shareholders irrespective of the number of Shares held by him. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions of shareholders or resolutions of shareholders' meetings are validly taken only insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the Shares.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Shares, subject further to the provisions of the Law.

Art. 15. The financial year starts on the 1st of June of each year and ends on the 31st of May of the next year.

Art. 16. At the end of each financial year, the accounts of the Company are established by the board of managers. Each shareholder may inspect such accounts at the registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and other expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profit is allocated to the legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Shares.

The balance of the net profit may be distributed to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitional provisions

The first accounting year starts on the date of incorporation and terminates on 31st May, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form or whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Extraordinary General Meeting

The above named person, as sole partner representing the entire corporate capital, and considering himself as having received due notice, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The following persons are appointed as Class A managers and Class B managers of the Company for an indefinite period of time as follows with such signature powers as set forth in the articles of incorporation of the Company:

Class A Managers:

- Mr Paul Kelly Tompkins, residing in 1560 Barclay Blvd., Westlake, Ohio 44145 USA, born on 22nd September, 1956 in Erie, Pennsylvania, USA is appointed A Manager; and

- Mr Ronald Albert Rice, residing in 2332 Red Coach Lane, in Hudson, OH 44236 USA born on 7th November 1962 in Youngstown, OH, USA is appointed A Manager.

Class B Managers:

- Mr John Seil, residing in 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born on 28 September 1948 in Luxembourg is appointed B Manager; and

- Mr Pierre Lentz, residing in Strassen, born on 22nd April 1959 in Luxembourg is appointed B Manager.

Second resolution

The registered office is fixed at: 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

RPM Holdco Corporation, une Limited Liability Company constituée et existant sous le droit de l'Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, 19808 Delaware, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Delaware Secretary of State sous le numéro 3190703, représentée par Maître Miriam Schinner, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, sera soumise avec le présent acte à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il va constituer.

Art. 1^{er}. La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les présents statuts (ci-après "les Statuts").

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, d'actions, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces.

La Société peut exercer des activités d'investissement tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de son groupe ainsi que la gestion de trésorerie.

La Société peut exercer une activité industrielle et tenir un établissement commercial ouvert au public.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société peut exercer ses activités soit directement, soit par l'intermédiaire d'une ou de plusieurs succursales.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société a comme dénomination "RPM Lux Enterprises S.à r.l."

Art. 5. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25,000) représenté par cent (100) parts sociales de deux cent cinquante dollars canadiens chacune (250) (les "Parts Sociales").

Art. 7. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Les Parts Sociales ne sont transmissibles que conformément à la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est administrée par quatre gérants, nommés par les associés. Ils sont nommés et révoqués par décision de l'assemblée générale des associés prise à la majorité simple. Cette dernière détermine également leurs pouvoirs et le terme de leur mandat. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Les gérants peuvent être réélus mais leur nomination peut être révoquée avec ou sans cause (ad nutum) à tout moment.

Les gérants constituent un conseil de gérance. Deux gérants peuvent ne pas résider au Luxembourg. Ils seront désignés ci-après comme les "Gérants A". Les deux autres gérants devront résider au Luxembourg et seront ci-après désignés comme les "Gérants B". Les pouvoirs de chaque gérant et la durée de leur mandat sont déterminés par les associés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres sont présents ou valablement représentés dans chaque catégorie de gérants. Les décisions seront prises à la majorité absolue dans chaque catégorie des votes des membres du conseil de gérance présents ou représentés.

Tout gérant participera aux réunions du conseil de gérance de la Société en personne. Si un gérant devait ne pas pouvoir participer en personne à une réunion du conseil de gérance, il peut s'y faire représenter en désignant par écrit, par téléfax, câble télégramme télex ou E-mail un autre membre du conseil de gérance.

Si à cause de l'urgence de la question à résoudre une réunion en personne des gérants ne peut être tenue, une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre, peut être tenue. Une réunion du conseil de gérance tenue par conférence téléphonique ou par des moyens similaires sera sujette aux conditions de quorum et de majorité définies ci-dessus. Les résolutions prises seront validées par la remise des procès verbaux aux membres du conseil de gérance et la signature par ceux ayant participé à de telles réunions.

Les procès verbaux des réunions du conseil de gérance sont signés par les membres présents et les porteurs de procuration des membres représentés.

Une décision signée par tous les gérants constitue une décision valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être constatée dans un seul document ou en plusieurs documents séparés ayant le même contenu, chacun de ces documents signés par un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

La Société est engagée vis-à-vis de tierces personnes par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Chaque associé peut prendre part aux décisions collectives ou aux assemblées générales des associés, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé a les droits de vote en rapport avec le nombre de Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois les résolutions modifiant les statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier juin de chaque année et se termine le 31 mai de l'année suivante.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le conseil de gérance.

Tout associé peut prendre connaissance desdits comptes au siège social.

Art. 17. Le bénéfice brut de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constitue le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale, jusqu'à celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés pas les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et finira le 31 mai 2010.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à mille trois cents Euro.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant, représentant comme seul associé l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les personnes suivantes sont nommées comme Gérants A et Gérants B de la Société pour une durée indéterminée et avec les pouvoirs de signatures tels qu'établis dans les statuts de la Société

Gérants A:

- M. Paul Kelly Tompkins, ayant son domicile à 1560 Barclay Blvd., Westlake, Ohio 44145 USA, né le 22 septembre 1956 à Erie, Pennsylvania, USA, est nommé Gérant A; et
- M. Ronald Albert Rice, ayant son domicile à 2332 Red Coach Lane, Hudson, Ohio 44236 USA, né le 7 novembre 1962 à Youngstown, Ohio, USA, est nommé Gérant A.

Gérants B:

- M. John Seil, ayant son domicile à 2 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, né le 28 septembre 1948 au Luxembourg, est nommé Gérant B; et
- M. Pierre Lentz, ayant son domicile à Strassen, né le 22 avril 1959 à Luxembourg, est nommé Gérant B.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est établi au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. SCHINNER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 avril 2009. Relation: LAC/2009/16098. Reçu: soixante quinze euros (75 €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 AVR. 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009059064/211/243.

(090068743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Gisela, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 85.774.

In the year two thousand nine, on the twenty-seventh day of April.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of the public limited liability company "GISELA" a société anonyme incorporated under Luxembourg law having its registered office in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

transferred to Luxembourg by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, on January 28th, 2002, published in the Mémorial C, number 739 of May 15th, 2002,

amended by a deed of the undersigned notary, on April 2nd, 2009, not yet published in the Mémorial C, registered at the companies and trade register of Luxembourg under section B number 85.774.

The meeting was opened at 11.00 a.m. and was presided by Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

The Chairman appointed as secretary Mr Max MAYER, employee, residing professionally in L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie THEISEN, employee, residing professionally in L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

1) The agenda of the meeting is the following:

- 1.- Transfer the registered office from Luxembourg to Spain and adopt the Spanish Nationality.
- 2.- Accept the resignations of the members of the Board of directors and the statutory auditor.

- 3.- Appointment of the new director of the Company.
- 4.- Decision to amend the articles of incorporation to conform them to the Spanish Law and the Spanish Language.
- 5.- Change of the name of the company into GISELAMYT, S.A.
- 6.- Miscellaneous.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

III) The attendance list shows that the whole capital of de Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV) The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolutions, which was adopted by unanimous vote.

First resolution

The General Meeting decides to transfer the registered office from Luxembourg to Spain, without dissolving the company, which shall continue its activity with all its existing assets and liabilities.

Stating that the company will adopt the Spanish nationality according to article 67-1 of the Luxembourg law of Companies.

The General Meeting decides to fix the Company's new registered office at Avinguda Diagonal, 429 7é, 08036 Barcelona, Spain. The Company will not keep any offices and branches (whether or not permanent establishments) in Luxembourg.

Second resolution

The General Meeting accepts the resignations of all the members of the Board and of the statutory auditor and grants them full discharge for their mandates.

Third resolution

The General Meeting appoints as new director:

Mr Ramon Lanau Viñals, employee, born in Barcelona, Spain, on 9th November 1955, residing at Avinguda Diagonal, 429 7é, 08036 Barcelona, Spain.

His mandate will be valid until revocation.

Fourth resolution

The General Meeting decides that an extraordinary general meeting of the shareholders will be held before a notary in Spain, to modify the articles of association to conform them to the Spanish Law and the Spanish Language.

Fifth resolution

The general meeting decides that the name of the Company will be changed into GISELAMYT, S.A. when it will be registered at the companies register in Spain.

Suspensive condition

The resolutions, here above were taken under the suspensive condition of the registration of the Company by the competent Spanish authorities.

It was resolved that provided that the suspensive condition was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the suspensive condition. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Spain so as fully to become a Spain Company, governed only by the laws of Spain. It was highlighted further that, as from the date of its registration on the Spain Register of Companies (i) the Company would no longer be registered as a Luxembourg Company and hence (ii) no longer governed by Luxembourg laws.

Any powers are conferred to Mrs Sophie THEISEN, prenamed to make notice to the undersigned notary of the accomplishment of the suspensive condition.

Declaration of the notary

The Luxembourg legislation allows the possibility of transferring abroad the corporate domicile of a company located in Luxembourg, as long as the agreements are taken in accordance with article 67-1 (1) of the Luxembourg Law of the commercial companies.

The said agreements are registered in the Companies and Trade Register of Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg), which is public. These agreements as well as the any other documentation of a Company,

which has to be or has already been deposited at this Register, can be accessed by any citizen who is interested to, even before the Documents will be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Official Paper of the Grand Duchy of Luxembourg).

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 11.15 a.m.

Valuation

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 1,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction en français:

L'an deux mille neuf, le vingt-sept avril.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "GISELA" une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel,

immatriculée au Luxembourg suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2002, publié au Mémorial C, numéro 739 du 15 mai 2002,

modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 avril 2009, non encore publié au Mémorial C, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 85.774.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sophie THEISEN, employée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de Luxembourg vers l'Espagne et adoption de la nationalité espagnole.
- 2.- Démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et décharge.
- 3.- Nomination du nouvel administrateur.
- 4.- Décision de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation espagnole et pour adopter les nouveaux statuts en langue espagnole.
- 5.- Changement du nom de la société en GISELAMYT, S.A.
- 6.- Divers.

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV) Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes qui ont été toutes prises à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la nationalité de la Société et de transférer le siège social de la Société vers l'Espagne, sans dissolution préalable de la Société, laquelle continuera l'activité avec tous les actifs et passifs existants de la Société.

En conformité à l'article 67-1 de la Loi sur les sociétés l'assemblée décide d'adopter la nationalité espagnole pour la société.

L'assemblée décide d'établir le siège social de la Société à Avinguda Diagonal, 429 7é, 08036 Barcelone, Espagne. La Société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des administrateurs et du commissaire actuellement en fonction et leur donner décharge.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur:

M. Ramon Lanua Viñals, employé, né à Barcelone, Espagne, le 9 novembre 1955, avec adresse professionnelle à Avinguda Diagonal, 429 7é, 08036 Barcelone, Espagne.

Son mandat restera valable jusqu'à révocation.

Quatrième résolution

L'assemblée décide qu'une assemblée des actionnaires se tiendra devant notaire en Espagne pour modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation espagnole et pour adopter les nouveaux statuts en langue espagnole.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer le nom de la société en GISELAMYT, S.A. lors de son immatriculation auprès du Registre des Sociétés en Espagne.

Condition suspensive

Les résolutions prises ci-dessus ont été adoptés sous la condition suspensive de l'inscription de la Société par les autorités espagnoles compétentes.

Il a été décidé, sous réserve que la condition suspensive soit remplie, que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la condition suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société en Espagne, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société espagnole, régie exclusivement par les lois espagnoles. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés Espagnol et par voie de conséquence, qu'elle (ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés Espagnol.

Tous pouvoirs sont conférés à Mme Sophie THEISEN, préqualifiée, pour faire constater par-devant notaire l'accomplissement de cette condition suspensive.

Déclaration du notaire

La législation luxembourgeoise accorde aux sociétés ayant leur siège social à Luxembourg, la possibilité de transférer leur siège vers l'étranger, si toutefois cette décision est prise en conformité avec les dispositions de l'article 67-1 (1) de la loi sur les sociétés commerciales au Luxembourg.

Lesdites résolutions seront inscrites au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, qui est publique. Ces résolutions, ainsi que toute autre documentation dont le dépôt est obligatoire et a été fait au dit Registre, peuvent être consultés par toute personne intéressée, même avant que l'acte ne soit publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Gazette officielle du Grand-Duché de Luxembourg).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 11.15 heures.

Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants à Luxembourg, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, S. THEISEN, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2009. Relation: LAC/2009/16495. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009058331/206/183.

(090068222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Ergon Capital II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.365.000,00.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 123.005.

—
DECLARATION

En date du 31 décembre 2008, la société en commandite simple SERGE TOUATI SCS avec siège social au 24 avenue Ulysse à B-1190 Bruxelles (Belgique) a cédé les parts suivantes:

- 18.770 parts sociales préférentielles de classe A, 18.770 parts sociales préférentielles de classe B, 18.770 parts sociales préférentielles de classe C, 18.770 parts sociales préférentielles de classe D, 18.770 parts sociales préférentielles de classe E, 18.770 parts sociales préférentielles de classe F, 18.770 parts sociales préférentielles de classe G, 18.770 parts sociales préférentielles de classe H, 18.770 parts sociales préférentielles de classe I et 18.770 parts sociales préférentielles de classe J

à Monsieur Serge TOUATI domicilié 84B St John's Wood High Street à NW87SH Londres (Royaume-Uni).

Par conséquent, suite à ces cessions de parts, la répartition des parts entre les associés est la suivante:

L'associé Ian GALLIENE détient:

37.880 parts sociales préférentielles de classe A;

37.880 parts sociales préférentielles de classe B;

37.880 parts sociales préférentielles de classe C;

37.880 parts sociales préférentielles de classe D;

37.880 parts sociales préférentielles de classe E;

37.880 parts sociales préférentielles de classe F;

37.880 parts sociales préférentielles de classe G;

37.880 parts sociales préférentielles de classe H;

37.880 parts sociales préférentielles de classe I;

37.880 parts sociales préférentielles de classe J;

L'associé Emanuele LEMBO détient:

21.840 parts sociales préférentielles de classe A;

21.840 parts sociales préférentielles de classe B;

21.840 parts sociales préférentielles de classe C;

21.840 parts sociales préférentielles de classe D;

21.840 parts sociales préférentielles de classe E;

21.840 parts sociales préférentielles de classe F;

21.840 parts sociales préférentielles de classe G;

21.840 parts sociales préférentielles de classe H;

21.840 parts sociales préférentielles de classe I;

21.840 parts sociales préférentielles de classe J;

L'associé Wolfgang de LIMBURG STIRUM détient:

21.498 parts sociales préférentielles de classe A;

21.498 parts sociales préférentielles de classe B;

21.498 parts sociales préférentielles de classe C;

21.498 parts sociales préférentielles de classe D;

21.498 parts sociales préférentielles de classe E;

21.497 parts sociales préférentielles de classe F;

21.497 parts sociales préférentielles de classe G;

21.497 parts sociales préférentielles de classe H;

21.497 parts sociales préférentielles de classe I;

21.497 parts sociales préférentielles de classe J;

L'associé Aris WATELER détient:

7.507 parts sociales préférentielles de classe A;

7.507 parts sociales préférentielles de classe B;

7.507 parts sociales préférentielles de classe C;

7.507 parts sociales préférentielles de classe D;

7.507 parts sociales préférentielles de classe E;
7.508 parts sociales préférentielles de classe F;
7.508 parts sociales préférentielles de classe G;
7.508 parts sociales préférentielles de classe H;
7.508 parts sociales préférentielles de classe I;
7.508 parts sociales préférentielles de classe J;
L'associé Nicola ZAMBON détient:
21.498 parts sociales préférentielles de classe A;
21.498 parts sociales préférentielles de classe B;
21.498 parts sociales préférentielles de classe C;
21.498 parts sociales préférentielles de classe D;
21.498 parts sociales préférentielles de classe E;
21.497 parts sociales préférentielles de classe F;
21.497 parts sociales préférentielles de classe G;
21.497 parts sociales préférentielles de classe H;
21.497 parts sociales préférentielles de classe I;
21.497 parts sociales préférentielles de classe J;
L'associé Riccardo COLLINI détient:
4.095 parts sociales préférentielles de classe A;
4.095 parts sociales préférentielles de classe B;
4.095 parts sociales préférentielles de classe C;
4.095 parts sociales préférentielles de classe D;
4.095 parts sociales préférentielles de classe E;
4.095 parts sociales préférentielles de classe F;
4.095 parts sociales préférentielles de classe G;
4.095 parts sociales préférentielles de classe H;
4.095 parts sociales préférentielles de classe I;
4.095 parts sociales préférentielles de classe J;
L'associé Pieter LAMBRECHT détient:
2.047 parts sociales préférentielles de classe A;
2.047 parts sociales préférentielles de classe B;
2.047 parts sociales préférentielles de classe C;
2.047 parts sociales préférentielles de classe D;
2.047 parts sociales préférentielles de classe E;
2.048 parts sociales préférentielles de classe F;
2.048 parts sociales préférentielles de classe G;
2.048 parts sociales préférentielles de classe H;
2.048 parts sociales préférentielles de classe I;
2.048 parts sociales préférentielles de classe J;
L'associé Xavier LIKIN détient:
1.365 parts sociales préférentielles de classe A;
1.365 parts sociales préférentielles de classe B;
1.365 parts sociales préférentielles de classe C;
1.365 parts sociales préférentielles de classe D;
1.365 parts sociales préférentielles de classe E;
1.365 parts sociales préférentielles de classe F;
1.365 parts sociales préférentielles de classe G;
1.365 parts sociales préférentielles de classe H;
1.365 parts sociales préférentielles de classe I;
1.365 parts sociales préférentielles de classe J;
L'associé Serge TOUATI détient:
18.770 parts sociales préférentielles de classe A;
18.770 parts sociales préférentielles de classe B;

18.770 parts sociales préférentielles de classe C;
18.770 parts sociales préférentielles de classe D;
18.770 parts sociales préférentielles de classe E;
18.770 parts sociales préférentielles de classe F;
18.770 parts sociales préférentielles de classe G;
18.770 parts sociales préférentielles de classe H;
18.770 parts sociales préférentielles de classe I;
18.770 parts sociales préférentielles de classe J.

Luxembourg, le 31 décembre 2008.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009058097/120.

(090068424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

**Antares Capital Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Ryburton Holding S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 40.147.

L'an deux mille neuf, le cinq mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "RYBURTON HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 40.147, avec siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 23 avril 1992, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 417 du 22 septembre 1992. Les statuts ont été modifiés plusieurs fois et en dernier lieu suivant assemblée générale sous seing privée conformément à la loi du 10 décembre 1998, en date du 22 novembre 2001, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 439 du 19 mars 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Isabel DIAS, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Sandrine ORTWERTH, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que cinq mille (5.000) actions sur les cinq mille (5.000) actions sans valeur nominale, représentant cent pourcent (100%) du capital social de EUR 124.000,00 (cent vingt-quatre mille euros) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé "ne varietur", portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- 1) Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- 2) Changement de la dénomination de la société de "RYBURTON HOLDING S.A." en "ANTARES CAPITAL Spf S.A.";
- 3) Transformation d'une société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet,

autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.";

4) Suppression subséquente du mot "holding" et de toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts;

5) Augmentation du capital social à concurrence de EUR 51.000,00 (cinquante et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 124.000,00 (cent vingt-quatre mille euros) à EUR 175.000,00 (cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles;

6) Libération intégrale de cette augmentation par incorporation d'une partie du résultat reporté;

7) Modification de la date d'assemblée générale qui se tiendra dorénavant le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures;

8) Modification subséquente des articles 1, 4, 5 et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame/Monsieur la/le Président(e) et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "RYBURTON HOLDING S.A." en "ANTARES CAPITAL Spf S.A."

Troisième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

"La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide suite à la transformation de la société de holding en société de gestion de patrimoine familiale de supprimer le mot "holding" et toute référence aux dispositions spéciales concernant le statut fiscal des sociétés holding apparaissant dans les statuts.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 51.000,00 (cinquante et un mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 124.000,00 (cent vingt-quatre mille euros) à EUR 175.000,00 (cent soixante-quinze mille euros) sans émission d'actions nouvelles. Cette augmentation de capital a été libérée intégralement par incorporation d'une partie du résultat reporté.

L'existence de partie des résultats reportés a été justifiée à l'assemblée et au notaire instrumentant, moyennant le bilan de la société arrêté au 29 avril 2009, attestant que l'existence des résultats à incorporer en date de ce jour est suffisante.

Une copie du bilan, après avoir été signé "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour être soumis avec elles aux formalités du timbre et de l'enregistrement.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier la date d'assemblée générale annuelle qui se tiendra dorénavant le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures.

Septième résolution

Suite aux résolutions précédente l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1, 4, 5 (premier alinéa) et 11 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1, 4, 5 (1^{er} alinéa) et 11 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué par les présentes entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) luxembourgeoise, dénommée "ANTARES CAPITAL Spf S.A."."

" **Art. 4.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial."

" **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social est fixé à cent soixante-quinze mille euros (175.000,- EUR) représenté par cinq mille (5.000) actions, sans désignation de valeur nominale."

" **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 2^{ème} mercredi du mois de mai à 15.00 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Évaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à mille cinq cents euros (1.500.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci, par son mandataire, a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Dias, S. Ortwerth et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2009. LAC/2009/17679. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009058980/5770/136.

(090068624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

O.B.B. France S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 110.612.

DISSOLUTION

In the year two thousand and nine,
on the thirtieth day of April.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg),

there appeared:

Mr Casper SLUMSTRUP, company director, residing at 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg,
acting in his capacity as a special proxy holder of the company:

"Interfin 2008 Ltd", a company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, established and having its registered office at Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (British Virgin Islands),

by virtue of a proxy given to him in Gibraltar, on 27 April 2009,
which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary,
will remain annexed to the present deed for registration purposes.

hereafter referred to as "the principal",

Said proxy holder of the appearing party declared and requested the notary to act:

I.- That the company "O.B.B. FRANCE S.A." (the "Company"), a "société anonyme", established and having its registered office at 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, registered in the "registre de commerce et des sociétés" in Luxembourg, section B number 110 612, has been incorporated pursuant to notarial deed enacted on 02 September 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 132 on 19 January 2006, page 6302.

The Articles of Incorporation of the Company have never been amended since its incorporation date.

II.- That the subscribed share capital of the Company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31'000.- EUR) divided into three hundred ten (310) ordinary shares with a par value of ONE HUNDRED (100.- EUR) per share, each, fully paid up in cash.

III.- That the principal declares to have full knowledge of the Articles of Incorporation and the financial standing of the Company "O.B.B. FRANCE S.A.", prenamed;

IV.- That the principal has acquired all three hundred and ten (310) shares of the Company and, as a sole shareholder, has decided to proceed with the immediate dissolution of said Company.

V.- That the principal, in its activity as liquidator of the Company, declares that the business activity of the Company has ceased, that it, as sole shareholder is vested with the assets and has paid off all debts of the dissolved Company committing itself to take over all assets, liabilities and commitments of the dissolved Company as well as to be personally charged with any presently unknown liability.

VI.- That the principal fully discharges the board of directors and the auditor for the due performance of their duties up to this date.

VII.- That the records and documents of the Company will be kept for a period of five (5) years at its former registered office.

VIII.- That the share certificates of the Company or as the case may be the shareholders' register are cancelled in the presence of the undersigned notary.

IX.- That the principal commits itself to pay the cost of the present deed.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in the English language, followed by a translation into French, the English version being prevailing in case of divergences between the English and the French text.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Belvaux, Grand Duchy of Luxembourg, in the premises of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document after having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, said appearing proxy holder signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf,

le trente avril.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

Monsieur Casper SLUMSTRUP, directeur de société, demeurant au 72 boulevard Prince Félix, L-1513 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société:

"Interfin 2008 Ltd", une société constituée et existant sous les lois des Iles Vierges Britanniques, établie et ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box 146, Road Town, Tortola (Iles Vierges Britanniques),

en vertu d'une procuration lui donnée à Gibraltar, le 27 avril 2009,

laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps avec lui,

ci-après dénommée: "le mandant",

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a déclaré et a requis le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la société "O.B.B. FRANCE S.A." (la "Société") une société anonyme, établie et ayant son siège social au 2 rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 110 612, a été constituée suivant acte notarié du 02 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 132 du 19 janvier 2006, page 6302.

Que les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la date de sa constitution.

II.- Que le capital social souscrit de la Société s'élève actuellement à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions ordinaires d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) par action, chaque action étant intégralement libérée en numéraire.

III.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société "O.B.B. FRANCE S.A.", prédésignée.

IV.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les trois cent dix (310) actions de la susdite Société et qu'en tant qu'actionnaire unique il a décidé de procéder à la dissolution immédiate de la susdite Société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autres engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège de la Société.

VIII.- Que les certificats d'actions au porteur de la Société ou qu'en cas d'existence d'un registre des actionnaires sont annulés en présence du notaire instrumentant.

IX.- Que le mandant s'engage à payer les frais du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant sur la demande du même mandataire faire foi en cas de divergences avec la version française.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. SLUMSTRUP, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 05 mai 2009. Relation: EAC/ 2009/5193. Reçu soixante-quinze Euros (75.- €).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 mai 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009058978/239/102.

(090069194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Solidarité - Santé Nord Sud Asbl, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4795 Linger, 44, rue du bois.

R.C.S. Luxembourg F 7.950.

STATUTS

Membres fondateurs:

Munsadi Nkolande Patricia, 44, rue du bois, L-4795 Linger, gestionnaire, de nationalité luxembourgeoise

Munsadi Basanga Guy Christian, 44, rue du bois, L-4795 Linger, étudiant, de nationalité luxembourgeoise

Mavambu Makanu Nana, 193, avenue Charlotte, L- 4531 Obercorn, sans emploi, de nationalité belge

Mbutu Lufita Elisabeth, 153, rue Principale, L-4698 Lasauvage, sans emploi, de nationalité congolaise

Bulanza Laken Diane, 14, rue Léonard Perry, B-4000 Liège/Belgique, comptable, de nationalité belge

Créent par la présente une association sans but lucratif, régie par les dispositions de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée et les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination "SOLIDARITE-SANTE NORD SUD Asbl" association sans but lucratif. Elle a son siège à "44, rue du Bois, L-4795 LINGER".

Art. 2. L'association a pour objet de:

- contribuer à l'amélioration de l'état de santé des populations défavorisées par la mise en oeuvre des activités de promotion de la santé et par l'appui aux structures sanitaires de première ligne et réduire les inégalités en matières d'accès aux services de base;

- œuvrer à la solidarité en faveur de l'Afrique dans les domaines de la santé en particulier, et du développement durable en général;

- sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics à la problématique de la santé et du cadre de vie des personnes vivant en Afrique;
- contribuer à la réflexion sur la coopération Europe-Afrique en matière de santé et de développement durable;
- promouvoir le partenariat et les échanges entre les ONG/Asbl africaines et européennes dans les domaines de la santé et du développement.

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande écrite / d'une demande verbale.

Art. 5. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 1 mois à compter du jour de l'échéance tout membre qui refuse de payer la cotisation lui incombant.

Art. 6. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. A partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 7. Les associés, démissionnaires ou exclus, ne peuvent porter atteinte à l'existence de l'association et n'ont aucun droit à faire valoir ni sur son patrimoine ni sur les cotisations payées.

Art. 8. La cotisation annuelle est fixée par l'assemblée générale. Elle ne peut être supérieure à 10 euros par année.

Art. 9. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demandent par écrit au conseil d'administration.

Art. 10. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant simple lettre missive devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 11. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 12. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- modification des statuts et règlement interne;
- nomination et révocation des administrateurs et des réviseurs de caisse;
- approbation des budgets et comptes;
- dissolution de l'association.

Art. 13. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix. Si les deux tiers des membres ne sont pas présents, ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; dans ce cas la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, soit sur la dissolution, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents,
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix des membres présents,
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 14. Les délibérations de l'assemblée sont portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre confiée à la poste / affichage au siège etc

Art. 15. L'association est gérée par un conseil d'administration élu pour une durée de 2 année(s) par l'Assemblée Générale. Le conseil d'administration se compose d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire, d'un trésorier, ainsi que 1 autre membre au maximum élus à la majorité simple des voix présentes à l'assemblée générale. Les pouvoirs des administrateurs sont les suivants: le président gère et représente l'association, le vice-président remplace le président dans son absence, le secrétaire s'occupe de la partie administrative, le trésorier gère les comptes, les membres remplacent par délégation.

Art. 16. Le conseil d'administration qui se réunit sur convocation de son président ne peut valablement délibérer que si 2/3 membres au moins sont présents. Toute décision doit être prise à la majorité simple des membres élus.

Art. 17. Le conseil d'administration gère les affaires et les avoirs de l'association. Il exécute les directives à lui dévolues par l'assemblée générale conformément à l'objet de l'association.

Art. 18. Il représente l'association dans les relations avec les tiers. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Art. 19. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

L'exercice budgétaire commence le 1^{er} janvier de chaque année. Les comptes sont arrêtés le 31 décembre et soumis à l'assemblée générale avec le rapport de la commission de vérification des comptes.

Afin d'examen, l'assemblée désigne un/deux réviseur (s) de caisse. Le mandat de ceux-ci est incompatible avec celui d'administrateur en exercice.

Art. 20. En cas de liquidation les biens sont affectés à une organisation ayant des buts similaires, etc

Art. 21. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

Art. 22. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur.

Art. 23. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglementé par les présents statuts il est renvoyé à la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif telle qu'elle a été modifiée, ainsi qu'au règlement interne en vigueur approuvé lors de la dernière assemblée générale.

Ainsi fait à Linger, le 02/05/2009 par les membres fondateurs.

Référence de publication: 2009059130/99.

(090068922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2009.

Private Equity Selection International (PESI) 1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 83.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2009.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2009058434/206/13.

(090067997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.

Controlgroup S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 143.847.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 avril 2009, acte n° 186 par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jacques DELVAUX

Boîte Postale 320

L-2013 Luxembourg

Notaire

Référence de publication: 2009058433/208/15.

(090067909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2009.
